

M. Wauquiez : « Un “niet” ne peut être opposé à tous les diplômés étrangers »

L'application de la circulaire limitant l'accès à l'emploi des étudiants étrangers sera « corrigée »

Entretien

Laurent Wauquiez, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, réagit à la polémique suscitée par la publication, le 31 mai, d'une circulaire des ministères de l'intérieur et du travail qui restreint les possibilités pour les diplômés étrangers de rester en France à l'issue de leur cursus en vue d'acquérir une première expérience professionnelle (*Le Monde* du 28 septembre).

A la suite de la circulaire du 31 mai, de nombreux diplômés étrangers, dont certains très qualifiés, se sont vu refuser la possibilité de poursuivre leur carrière en France et cela inquiète les universités et les grandes écoles.

Désapprouvez-vous ce texte ?

En lui-même, non, car il ne fait que rappeler le droit et les principes de notre politique d'immigration. Le problème vient de son application, qui a pu être trop rigide. Ces jeunes formés chez nous sont des ambassadeurs pour la France à vie. Al'heure où la bataille de la globalisation se joue sur les talents, la capacité à avoir des relais sur tous les continents est un des aspects de la compétitivité. La France doit continuer d'attirer les talents. Les grandes écoles et les universités nous ont fait remonter les cas d'étudiants dont les situations ont pu être absurdes et contre-productives. Elles ont bien fait. Nous allons régler la situation. **De quelles difficultés vous a-t-on fait part ?**



PHILIPPE WOJAZER/REUTERS

dié à Strasbourg et était luxembourgeois avant d'être français...

Comment allez-vous concrètement corriger le tir ?

En lien avec des représentants du ministère du travail et de l'intérieur, nous allons dès la semaine prochaine recevoir certaines des grandes écoles et universités qui nous ont saisis puis nous donnerons des directives aux préfets. Xavier Bertrand et Claude Guéant sont en phase avec cette idée. **Avez-vous dû pour cela batailler**

re, la formation ou le métier. Nous verrons comment informer au mieux les préfets. A nous de nous assurer que ce texte ne soit pas surinterprété comme il l'a été.

Soutenez-vous, dans ce cadre, l'objectif plus général du ministère de l'intérieur de « réduire l'immigration légale » ?

En France, nous conservons des taux de chômage importants. Nous avons aussi, contrairement à l'Allemagne ou l'Italie, une bonne démographie. Donc une immigration légale qui entretient de faux espoirs et aboutit à des situations de chômage de longue durée, ça n'a d'intérêt pour personne. En ce sens, je me retrouve dans la notion de migration circulaire, où l'on accueille des gens pour les former, construire un projet, et ensuite ils repartent chez eux pour redynamiser leur pays.

Dans le cas des étudiants, cela devrait se faire davantage dans le cadre de partenariats avec les universités étrangères. Ces partenariats, que je souhaite développer, devraient de même permettre aux étudiants français de partir plus à l'étranger. En France, nous n'avons pas assez le goût du grand large. Ils ne sont que 60 000 à partir chaque année et les trois quarts en Europe. Pour la classe moyenne modeste, envoyer ses enfants étudier à l'étranger coûte très cher. Ces partenariats permettraient d'obtenir de meilleures conditions d'accueil et donc de baisser les coûts. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
BENOÎT FLOCH ET ELISE VINCENT

Est-ce un ratage ?

Non. Il y a seulement un texte qui a fait l'objet d'une application qui n'était pas conforme à nos souhaits. Donc on corrige, c'est tout. Une politique moderne doit assumer cela sans drame

Regrettez-vous les dégâts d'image que cette polémique a pu provoquer ?

N'oubliez pas que l'on ne parle que de 200 étudiants et que cela a duré seulement quelques semaines. Par ailleurs, les difficultés ne viennent pas de l'accueil, mais